

L'octroi à la Ville d'Ottawa reste à \$100.000

Malgré l'éloquent plaidoyer du député d'Ottawa-Est, M. Pinard

Plusieurs députés se sont prononcés en faveur de l'augmentation de l'octroi, mais la Chambre n'a pas entendu les raisons de M. Pinard.

LES EXPROPRIATIONS

La Ville d'Ottawa a perdu des revenus importants par le fait des expropriations par le gouvernement fédéral.

200.000 DOLLARS

Si le fédéral payait des taxes à l'égal des autres contribuables, il verserait à la cité d'Ottawa un impôt annuel de \$132.000. Aussi serait-il juste que le gouvernement porte à \$200.000 l'octroi qu'il verse chaque année à la capitale fédérale en guise de taxes municipales". Voilà ce qu'affirme hier après-midi, de l'enceinte de la Chambre des Communes, M. Albert Pinard. Le député liberal d'Ottawa-Est fit un long plaidoyer, en faveur des citoyens d'Ottawa. Il montra comment lourdement le fardeau pesait sur eux en regard des exemptions dont jouit le Dominion sur des édifices érigés dans les limites d'Ottawa et évalués à une somme globale de \$44.000.000.

Malgré le plaidoyer de M. Pinard, les parlementaires n'en adopteront pas moins sans aucune modification le bill qui autorise le fédéral à payer un octroi de \$100.000 à la cité d'Ottawa.

Plusieurs députés, par contre, prétendent que la capitale juvénile d'un traitement de faveur. M. A. Heaps affirma qu'Ottawa serait une ville de second rang si elle n'était pas devenue le siège du gouvernement du pays. M. T. L. Church, député conservateur de Toronto-Broadview alla encore plus loin. Il demanda que le fédéral verse des octrois spéciaux à toutes les municipalités où se trouvent des édifices publics. Le Dr J. McCann, député libéral de Renfrew, souligna toutefois que, si le gouvernement était une industrie privée, il pourraient sans débours des taxes bien supérieures à l'octroi actuel de \$100.000.

"Qu'on me permette de citer quelques chiffres", dit M. Pinard. De 1918 à 1937 le gouvernement ait pris des propriétés, dans la ville d'Ottawa, évaluées à \$2.711.000, sur lesquelles la municipalité perdit \$137.692 en taxes. De 1909 à 1937, le gouvernement a exproprié des propriétés pour un montant de \$5.659.555; ce qui représente une perte de \$177.618 en taxes pour la ville. Il ne faut pas oublier que ces chiffres ne comprennent pas les propriétés que la Commission du district fédéral possède et qui sont exemptées de taxes. Ces propriétés n'apportent donc aucun revenu à la ville."

"Durant 1938, le gouvernement, continua M. Pinard, a décidé d'exproprier la rue Wellington et la rue Sparks à l'exception de l'église. Ces expropriations représentent la somme de \$920.720, et les citoyens d'Ottawa ont perdu la somme de \$38.000 en taxes. On a soutenu que ces expropriations et la construction de nouveaux édifices pour le gouvernement augmentent la valeur de la propriété urbaine. Qu'on me permette de dire que tel n'est pas le cas."

Services municipaux
M. Pinard parla ensuite de l'excellent service que la ville d'Ottawa fournit au parlement. "Tout le monde sait", poursuivit-il, que la ville fournit un bon service.



M. Jean-François Pouliot est opposé à l'institution d'une commission des pénitenciers

Pour la première fois, hier, depuis sept semaines que dure la présente session, la Chambre des Communes a adopté en troisième lecture une triple législation. Les bills qui prennent le chemin du Sénat comprennent des amendements qui permettront aux compagnies de prêts de fiducie de créer un fonds de retraite pour leurs employés. Le troisième projet de loi concerne la nomination annuelle des vérificateurs du Canadian National.

La députation a ratifié également en première lecture la mesure en vertu de laquelle l'hon. Ernest Lapointe vise à assurer la formation d'une commission des pénitenciers. Le bill du ministre de la Justice vient pour la seconde fois devant le parlement. Le Sénat avait bloqué l'an dernier la législation qui aurait permis l'établissement d'un comité de régie de trois membres ayant pour tâche l'administration de tous les pénitenciers au pays. M. Lapointe promit à la Chambre que les nominations à la commission des pénitenciers n'auraient aucun caractère politique. Il laissa entendre qu'un spécialiste en malades mentaux en ferait probablement partie.

Plusieurs parlementaires s'objectent à l'administration des pénitenciers par une commission. Les députés qui souhaitent plus d'opposition sont: MM. F. G. Neate, secrétaire de la commission fédérale du combustible; N. A. Robertson, J. Sedgewick, H. B. McKinnon et J. McNeish. Le Dr Charles Cannell, sous ministre des mines et ressources, présida ces pourparlers.

La fabrication des obus aux usines de la Montreal Construction, Supply and Equipment Limited a commencé le 31 janvier 1939. Cette firme a obtenu le 17 novembre 1937 une commande de 3000 projétiles au ministère de la Défense National. L'hon. Ian Mackenzie a fourni ces renseignements, hier aux Commissions, à la suite d'une intervention de M. Grant MacNeill, député C.C.F. de Vancouver-Nord.

Le fédéral a donné aussi quatre contrats de boîtes pour l'emballage des obus et autres munitions qui accompagnent le travail qui reliera à l'avenir de la commission dans le ministre de la Justice préconise la création.

En soumettant la résolution préliminaire à son bill, M. Lapointe déclara: "Ce projet de loi pourvoit à tous les amendements voulus en vue d'effectuer les changements nécessaires à la loi actuelle des pénitenciers."

CHURCH ET WOODSWORTH

M. T. L. Church s'opposa le premier à la résolution Lapointe. Il a déclaré: "Je m'oppose", déclare le député conservateur de Toronto-Broadview, "à la nomination de toute autre commission. La responsabilité d'administrer le Département incombe au Directeur de l'Institut du Cancer de Paris, et l'un des meilleurs anatomopathologues français, entend dénoncer une fois encore l'erreur de ceux qui estiment ou que le cancer est incurable, ou que l'on a trouvé dans les méthodes des charlatans une panacée qui veut ignorer la médecine savante. Il prend le cancer à ses débuts et trouve une formule imagée pour décrire le phénomène qui se déroule dans l'intérieur de nos tissus et donner raison à cette "multiplication anarchique des cellules". Le problème du cancer, le professeur Roussel, le place sous l'angle biologique, et indique comment il doit être résolu. Mais son ouvrage n'est pas seulement une œuvre de vulgarisation. C'est une excellente mise au point scientifique," dit-il.

M. Lapointe lui répond que le gouvernement suivait absolument la ligne de conduite suggérée par la commission royale. Il montra ensuite qu'il était logique que le cabinet ait jugé à propos de soumettre sa législation de réforme pénale aux Communes, où il a la majorité, plutôt qu'un sénat qui empêche l'adoption de ce projet de loi, l'an dernier. Il rappela la raison — déjà donnée quand la chose s'est produite — du transport de 130 bagnards du pénitencier de Kingston à ceux de l'est. "Nous voulions tout simplement décongestionner le bagnard de Kingston. Nous avions là le moyen le plus économique de réaliser notre plan".

Le ministre déclara qu'il n'avait pas porté trop de restriction. "Elle ne saurait pourvoir aux multiples réformes recommandées par la commission royale d'enquête sur les pénitenciers," dit-il.

M. Lapointe lui répond que le gouvernement suivait absolument la ligne de conduite suggérée par la commission royale. Il montra ensuite qu'il était logique que le cabinet ait jugé à propos de soumettre sa législation de réforme pénale aux Communes, où il a la majorité, plutôt qu'un sénat qui empêche l'adoption de ce projet de loi, l'an dernier. Il rappela la raison — déjà donnée quand la chose s'est produite — du transport de 130 bagnards du pénitencier de Kingston à ceux de l'est. "Nous voulions tout simplement décongestionner le bagnard de Kingston. Nous avions là le moyen le plus économique de réaliser notre plan".

Le ministre déclara qu'il n'avait pas porté trop de restriction. "Elle ne saurait pourvoir aux multiples réformes recommandées par la commission royale d'enquête sur les pénitenciers," dit-il.

M. Lapointe lui répond que le gouvernement suivait absolument la ligne de conduite suggérée par la commission royale. Il montra ensuite qu'il était logique que le cabinet ait jugé à propos de soumettre sa législation de réforme pénale aux Communes, où il a la majorité, plutôt qu'un sénat qui empêche l'adoption de ce projet de loi, l'an dernier. Il rappela la raison — déjà donnée quand la chose s'est produite — du transport de 130 bagnards du pénitencier de Kingston à ceux de l'est. "Nous voulions tout simplement décongestionner le bagnard de Kingston. Nous avions là le moyen le plus économique de réaliser notre plan".

Le ministre déclara qu'il n'avait pas porté trop de restriction. "Elle ne saurait pourvoir aux multiples réformes recommandées par la commission royale d'enquête sur les pénitenciers," dit-il.

M. Lapointe lui répond que le gouvernement suivait absolument la ligne de conduite suggérée par la commission royale. Il montra ensuite qu'il était logique que le cabinet ait jugé à propos de soumettre sa législation de réforme pénale aux Communes, où il a la majorité, plutôt qu'un sénat qui empêche l'adoption de ce projet de loi, l'an dernier. Il rappela la raison — déjà donnée quand la chose s'est produite — du transport de 130 bagnards du pénitencier de Kingston à ceux de l'est. "Nous voulions tout simplement décongestionner le bagnard de Kingston. Nous avions là le moyen le plus économique de réaliser notre plan".

Le ministre déclara qu'il n'avait pas porté trop de restriction. "Elle ne saurait pourvoir aux multiples réformes recommandées par la commission royale d'enquête sur les pénitenciers," dit-il.

M. Lapointe lui répond que le gouvernement suivait absolument la ligne de conduite suggérée par la commission royale. Il montra ensuite qu'il était logique que le cabinet ait jugé à propos de soumettre sa législation de réforme pénale aux Communes, où il a la majorité, plutôt qu'un sénat qui empêche l'adoption de ce projet de loi, l'an dernier. Il rappela la raison — déjà donnée quand la chose s'est produite — du transport de 130 bagnards du pénitencier de Kingston à ceux de l'est. "Nous voulions tout simplement décongestionner le bagnard de Kingston. Nous avions là le moyen le plus économique de réaliser notre plan".

Le ministre déclara qu'il n'avait pas porté trop de restriction. "Elle ne saurait pourvoir aux multiples réformes recommandées par la commission royale d'enquête sur les pénitenciers," dit-il.

M. Lapointe lui répond que le gouvernement suivait absolument la ligne de conduite suggérée par la commission royale. Il montra ensuite qu'il était logique que le cabinet ait jugé à propos de soumettre sa législation de réforme pénale aux Communes, où il a la majorité, plutôt qu'un sénat qui empêche l'adoption de ce projet de loi, l'an dernier. Il rappela la raison — déjà donnée quand la chose s'est produite — du transport de 130 bagnards du pénitencier de Kingston à ceux de l'est. "Nous voulions tout simplement décongestionner le bagnard de Kingston. Nous avions là le moyen le plus économique de réaliser notre plan".

Le ministre déclara qu'il n'avait pas porté trop de restriction. "Elle ne saurait pourvoir aux multiples réformes recommandées par la commission royale d'enquête sur les pénitenciers," dit-il.

M. Lapointe lui répond que le gouvernement suivait absolument la ligne de conduite suggérée par la commission royale. Il montra ensuite qu'il était logique que le cabinet ait jugé à propos de soumettre sa législation de réforme pénale aux Communes, où il a la majorité, plutôt qu'un sénat qui empêche l'adoption de ce projet de loi, l'an dernier. Il rappela la raison — déjà donnée quand la chose s'est produite — du transport de 130 bagnards du pénitencier de Kingston à ceux de l'est. "Nous voulions tout simplement décongestionner le bagnard de Kingston. Nous avions là le moyen le plus économique de réaliser notre plan".

Le ministre déclara qu'il n'avait pas porté trop de restriction. "Elle ne saurait pourvoir aux multiples réformes recommandées par la commission royale d'enquête sur les pénitenciers," dit-il.

M. Lapointe lui répond que le gouvernement suivait absolument la ligne de conduite suggérée par la commission royale. Il montra ensuite qu'il était logique que le cabinet ait jugé à propos de soumettre sa législation de réforme pénale aux Communes, où il a la majorité, plutôt qu'un sénat qui empêche l'adoption de ce projet de loi, l'an dernier. Il rappela la raison — déjà donnée quand la chose s'est produite — du transport de 130 bagnards du pénitencier de Kingston à ceux de l'est. "Nous voulions tout simplement décongestionner le bagnard de Kingston. Nous avions là le moyen le plus économique de réaliser notre plan".

Le ministre déclara qu'il n'avait pas porté trop de restriction. "Elle ne saurait pourvoir aux multiples réformes recommandées par la commission royale d'enquête sur les pénitenciers," dit-il.

M. Lapointe lui répond que le gouvernement suivait absolument la ligne de conduite suggérée par la commission royale. Il montra ensuite qu'il était logique que le cabinet ait jugé à propos de soumettre sa législation de réforme pénale aux Communes, où il a la majorité, plutôt qu'un sénat qui empêche l'adoption de ce projet de loi, l'an dernier. Il rappela la raison — déjà donnée quand la chose s'est produite — du transport de 130 bagnards du pénitencier de Kingston à ceux de l'est. "Nous voulions tout simplement décongestionner le bagnard de Kingston. Nous avions là le moyen le plus économique de réaliser notre plan".

Le ministre déclara qu'il n'avait pas porté trop de restriction. "Elle ne saurait pourvoir aux multiples réformes recommandées par la commission royale d'enquête sur les pénitenciers," dit-il.

M. Lapointe lui répond que le gouvernement suivait absolument la ligne de conduite suggérée par la commission royale. Il montra ensuite qu'il était logique que le cabinet ait jugé à propos de soumettre sa législation de réforme pénale aux Communes, où il a la majorité, plutôt qu'un sénat qui empêche l'adoption de ce projet de loi, l'an dernier. Il rappela la raison — déjà donnée quand la chose s'est produite — du transport de 130 bagnards du pénitencier de Kingston à ceux de l'est. "Nous voulions tout simplement décongestionner le bagnard de Kingston. Nous avions là le moyen le plus économique de réaliser notre plan".

Le ministre déclara qu'il n'avait pas porté trop de restriction. "Elle ne saurait pourvoir aux multiples réformes recommandées par la commission royale d'enquête sur les pénitenciers," dit-il.

M. Lapointe lui répond que le gouvernement suivait absolument la ligne de conduite suggérée par la commission royale. Il montra ensuite qu'il était logique que le cabinet ait jugé à propos de soumettre sa législation de réforme pénale aux Communes, où il a la majorité, plutôt qu'un sénat qui empêche l'adoption de ce projet de loi, l'an dernier. Il rappela la raison — déjà donnée quand la chose s'est produite — du transport de 130 bagnards du pénitencier de Kingston à ceux de l'est. "Nous voulions tout simplement décongestionner le bagnard de Kingston. Nous avions là le moyen le plus économique de réaliser notre plan".

Le ministre déclara qu'il n'avait pas porté trop de restriction. "Elle ne saurait pourvoir aux multiples réformes recommandées par la commission royale d'enquête sur les pénitenciers," dit-il.

M. Lapointe lui répond que le gouvernement suivait absolument la ligne de conduite suggérée par la commission royale. Il montra ensuite qu'il était logique que le cabinet ait jugé à propos de soumettre sa législation de réforme pénale aux Communes, où il a la majorité, plutôt qu'un sénat qui empêche l'adoption de ce projet de loi, l'an dernier. Il rappela la raison — déjà donnée quand la chose s'est produite — du transport de 130 bagnards du pénitencier de Kingston à ceux de l'est. "Nous voulions tout simplement décongestionner le bagnard de Kingston. Nous avions là le moyen le plus économique de réaliser notre plan".

Le ministre déclara qu'il n'avait pas porté trop de restriction. "Elle ne saurait pourvoir aux multiples réformes recommandées par la commission royale d'enquête sur les pénitenciers," dit-il.

M. Lapointe lui répond que le gouvernement suivait absolument la ligne de conduite suggérée par la commission royale. Il montra ensuite qu'il était logique que le cabinet ait jugé à propos de soumettre sa législation de réforme pénale aux Communes, où il a la majorité, plutôt qu'un sénat qui empêche l'adoption de ce projet de loi, l'an dernier. Il rappela la raison — déjà donnée quand la chose s'est produite — du transport de 130 bagnards du pénitencier de Kingston à ceux de l'est. "Nous voulions tout simplement décongestionner le bagnard de Kingston. Nous avions là le moyen le plus économique de réaliser notre plan".

Le ministre déclara qu'il n'avait pas porté trop de restriction. "Elle ne saurait pourvoir aux multiples réformes recommandées par la commission royale d'enquête sur les pénitenciers," dit-il.

M. Lapointe lui répond que le gouvernement suivait absolument la ligne de conduite suggérée par la commission royale. Il montra ensuite qu'il était logique que le cabinet ait jugé à propos de soumettre sa législation de réforme pénale aux Communes, où il a la majorité, plutôt qu'un sénat qui empêche l'adoption de ce projet de loi, l'an dernier. Il rappela la raison — déjà donnée quand la chose s'est produite — du transport de 130 bagnards du pénitencier de Kingston à ceux de l'est. "Nous voulions tout simplement décongestionner le bagnard de Kingston. Nous avions là le moyen le plus économique de réaliser notre plan".

Le ministre déclara qu'il n'avait pas porté trop de restriction. "Elle ne saurait pourvoir aux multiples réformes recommandées par la commission royale d'enquête sur les pénitenciers," dit-il.

M. Lapointe lui répond que le gouvernement suivait absolument la ligne de conduite suggérée par la commission royale. Il montra ensuite qu'il était logique que le cabinet ait jugé à propos de soumettre sa législation de réforme pénale aux Communes, où il a la majorité, plutôt qu'un sénat qui empêche l'adoption de ce projet de loi, l'an dernier. Il rappela la raison — déjà donnée quand la chose s'est produite — du transport de 130 bagnards du pénitencier de Kingston à ceux de l'est. "Nous voulions tout simplement décongestionner le bagnard de Kingston. Nous avions là le moyen le plus économique de réaliser notre plan".

Le ministre déclara qu'il n'avait pas porté trop de restriction. "Elle ne saurait pourvoir aux multiples réformes recommandées par la commission royale d'enquête sur les pénitenciers," dit-il.

M. Lapointe lui répond que le gouvernement suivait absolument la ligne de conduite suggérée par la commission royale. Il montra ensuite qu'il était logique que le cabinet ait jugé à propos de soumettre sa législation de réforme pénale aux Communes, où il a la majorité, plutôt qu'un sénat qui empêche l'adoption de ce projet de loi, l'an dernier. Il rappela la raison — déjà donnée quand la chose s'est produite — du transport de 130 bagnards du pénitencier de Kingston à ceux de l'est. "Nous voulions tout simplement décongestionner le bagnard de Kingston. Nous avions là le moyen le plus économique de réaliser notre plan".

Le ministre déclara qu'il n'avait pas porté trop de restriction. "Elle ne saurait pourvoir aux multiples réformes recommandées par la commission royale d'enquête sur les pénitenciers," dit-il.

M. Lapointe lui répond que le gouvernement suivait absolument la ligne de conduite suggérée par la commission royale. Il montra ensuite qu'il était logique que le cabinet ait jugé à propos de soumettre sa législation de réforme pénale aux Communes, où il a la majorité, plutôt qu'un sénat qui empêche l'adoption de ce projet de loi, l'an dernier. Il rappela la raison — déjà donnée quand la chose s'est produite — du transport de 130 bagnards du pénitencier de Kingston à ceux de l'est. "Nous voulions tout simplement décongestionner le bagnard de Kingston. Nous avions là le moyen le plus économique de réaliser notre plan".

Le ministre déclara qu'il n'avait pas porté trop de restriction. "Elle ne saurait pourvoir aux multiples réformes recommandées par la commission royale d'enquête sur les pénitenciers," dit-il.

M. Lapointe lui répond que le gouvernement suivait absolument la ligne de conduite suggérée par la commission royale. Il montra ensuite qu'il était logique que le cabinet a